



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE ET
RESTRICTIVE D'EXERCER (ATRE)**

1^{ère} DEMANDE

DUPLICATA

RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE DEMANDEUR

NOM : _____ NOM D'USAGE : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ LIEU DE NAISSANCE : _____

NATIONALITE : _____

ADRESSE PERSONNELLE: _____

TEL : _____

MAIL : _____

NOM ET ADRESSE AUTO ECOLE : _____

NUMERO AGREMENT AUTO- ECOLE : _____

MAIL :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PERMIS DE CONDUIRE

N° du permis : _____

Date d'obtention : _____

VISITE MEDICALE :

VALIDITE :

FAIT A : _____ LE _____

SIGNATURE

**PIECES A FOURNIR
POUR LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION
TEMPORAIRE ET RESTRICTIVE D'EXERCER**

Dossier complet à adresser, par courrier recommandé, à l'adresse suivante :

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Bureau de la Réglementation Générale et des Élections

167 avenue Joliot Curie 92013 Nanterre cedex

pref-agrements@hauts-de-seine.gouv.fr

PREFECTURE COMPETENTE :

**Département de domiciliation de l'établissement d'enseignement
où se déroule la formation**

- justificatif d'identité ou d'état civil (copie CNI, passeport, carte de séjour en cours de validité...)
- deux photographies d'identité récentes (aux normes en vigueur)
- justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité, quittance de loyer, téléphone fixe HORS FACTURE DE PORTABLE) de moins de trois mois ; **pour les personnes hébergées uniquement** : attestation d'hébergement, pièce d'identité de l'hébergeant, justificatif de domicile de l'hébergeant + un document officiel à votre nom (mutuelle, impôt, attestation de sécurité sociale).
- photocopie recto/verso du permis de conduire
- photocopie du livret de certification indiquant le parcours de validation ATTESTATION NON VALABLE
- attestation sur l'honneur de l'établissement d'enseignement confirmant l'inscription à une cession d'examen en vue d'obtenir le second certificat de compétences professionnelles ou le titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière
- photocopie du contrat de travail signé avec l'établissement agréé prévu à l'article L. 213-1 du code de la route
- photocopie du certificat médical en cours de validité attestant que vous remplissez les conditions d'aptitude physique mentionnées à l'article R.243-1, 1° du code de la route. Les conditions de délivrance et la périodicité du certificat médical sont fixées à l'article R.127 du code de la route
- lettre suivie (format A5) **OBLIGATOIRE** libellée à vos nom et adresse
- en cas de perte ou de vol, joindre également la copie de la déclaration de perte (main courante) ou du dépôt de plainte

***** Tout dossier incomplet sera retourné*****